GLOBE SPEAKERS

REGLES DE FONCTIONNEMENT

1. Chaque cours est mis en place à compter de 5 participants au minimum.
2. Un cours comprend huit élèves au maximum.
3. La répartition des enfants par cours s'effectue en fonction de leur âge.
4. Tout problème de comportement de l'enfant sera signalé à son représentant légal. En cas de perturbation grave du cours, portant préjudice au bon fonctionnement du cours, Globe Speakers se réserve le droit d'exclure l'élève. Après un avertissement et un entretien avec la famille sans effet sur le comportement de l'élève, ce dernier sera exclu sans possibilité de remboursement.
5. L'accompagnant doit s'assurer que l'enfant arrive à l'heure pour son cours. Aucun retard ne sera toléré et le cours sera considéré comme perdu. Tout retard devra être signalé par téléphone dans les meilleurs délais.
6. L'adulte doit récupérer l'enfant à la sortie du cours, Globe Speakers ne tenant pas lieu de garderie. Globe Speakers se réserve le droit de facturer aux parents 1 € par minute de retard dès la fin du cours.
7. Dans le cas où l'enfant doit repartir avec une personne autre que celle qui l'a accompagné, veuillez avertir Globe Speakers avant le début du cours. Cette notification devra se faire par écrit (courrier ou e-mail).

CONDITIONS GENERALES

1. Une place n'est réservée qu'à compter de l'encaissement du paiement. Elle est enregistrée dans l'ordre des inscriptions.
2. Globe Speakers doit être prévenu de l'absence d'un élève au moins 72h avant la date prévue du cours. A défaut du respect de ce délai de prévenance, le cours ne sera pas remboursé.
3. En accord avec Globe Speakers la première séance pourra constituer un cours d'essai.
4. Le prix établi pour l'ensemble d'une session est payable intégralement le jour de l'inscription. Exceptionnellement, le montant pourra être payé sous la forme de trois versements, répartis sur un échéancier défini d'un commun accord.
5. En cas d'annulation pour cas de force majeure, Globe Speakers remboursera le solde des cours payés. Toute résiliation sera justifiée par courrier envoyé à Globe Speakers, dès la prise de décision d'annulation en expliquant les motifs de cette résiliation.
6. Globe Speakers décline toute responsabilité en cas d'accident, dommages ou perte dans ses locaux, avant, pendant ou après le cours. Chaque participant doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile et assurance familiale.
7. Une réduction de 10% est accordée sur le prix du cours au deuxième enfant de la même famille ou sur un parrainage.